

UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXTRAIT du procès-verbal de la trois cent neuvième (309^e) réunion (ordinaire) du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui a eu lieu le 24 septembre 1990, à la salle Henri-Audet (local 2002) du pavillon Pierre-Boucher, 3351, boulevard Des Forges, à Trois-Rivières.

RESOLUTION 309-CA-2434
relative à l'attribution de la Médaille de
l'Université du Québec à Trois-Rivières

CONSIDERANT la politique unifiée d'attribution de distinctions honorifiques à l'Université du Québec à Trois-Rivières (résolution 304-CA-2397);

CONSIDERANT le mandat dévolu au Comité permanent des distinctions universitaires honorifiques;

CONSIDERANT la recommandation formulée au Recteur par le Comité permanent des distinctions universitaires honorifiques en vue de l'attribution de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDERANT la proposition du Recteur;

SUR PROPOSITION DUMENT APPUYEE, IL EST RESOLU de décerner la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières à M. Maurice Lavallée, président du Conseil d'administration de la Fondation du C.E.U. de Trois-Rivières.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

(Référence: CA-90-18-14.01)

Original signé par :

André Brousseau
Vice-recteur et Secrétaire général